



EXERCICE 2016



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 1.422.000 Euros

54, Boulevard Thiers
B.P. 80072
42002 St Etienne Cedex 01
www.verney-carron.fr
www.l.atelier.verney-carron.fr
www.verney-carron-security.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ordinaire Annuelle

DU 12 JUIN 2017

EXERCICE 2016

MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

(Art. L. 225-115 du Code de Commerce et art. 135 du décret du 23 Mars 1967)

NOM, Prénoms, Dénomination ou Raison Sociale des Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, et autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de surveillance.

MEMBRES DU DIRECTOIRE

Monsieur Jean VERNEY-CARRON, Président

Monsieur Guillaume VERNEY-CARRON, Directeur Général,

Monsieur Pierre VERNEY-CARRON

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Claude VERNEY-CARRON, Président, décédé le 4 Avril 2017.

Madame Agnès VERNEY-CARRON, Vice-Présidente

Madame Camille VERNEY-CARRON,

Autre fonction :

- Gérante de la Société Camille Papilles.

Monsieur Geoffroy VERNEY-CARRON

Autre fonction :

- Gérant de la Société WELLNESS PALADINS.

Monsieur Charles MOULIN

Autre fonction :

- Président du Conseil de Surveillance de MOB OUTILLAGE.

Monsieur François MONTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

nommés pour les exercices 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

Le Cabinet Michel TAMET & Associés, Société d'expertise comptable à Saint-Etienne et Commissaire aux Comptes, Membre de la Compagnie de Lyon, titulaire.

M. Bruno DUBANCHET, Expert-Comptable à Saint-Etienne et Commissaire aux Comptes, Membre de la Compagnie de Lyon, suppléant.

RAPPORT DE GESTION

du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire

Annuelle du 12 Juin 2017

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le **31 décembre 2016**.

Les comptes annuels comprennent le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

En application des dispositions des articles L.225-100 alinéa 2 et L.232-1-II et R.225-102 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées, les perspectives d'avenir, les événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et les activités de la société en matière de recherche et de développement.

Un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices vous est présenté.

Nous vous donnons en outre les informations rendues obligatoires par les textes en vigueur et nous sommes prêts à vous fournir toutes précisions et tous renseignements complémentaires.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, votre Commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels qui vous sont présentés et à la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L.225-88 alinéa 2 du Code de Commerce, votre Commissaire aux comptes vous présentera également son rapport sur les conventions réglementées intervenues entre la société et les personnes désignées par les textes en vigueur.

Le présent rapport ainsi que ceux du Commissaire aux comptes de même que les comptes annuels ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par la Loi.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 16 635 824 € contre 13 067 992 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 27,30%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à -467 678 € contre 153 760 €.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 5 558 337 € contre 4 640 737 €.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 4 525 214 € contre 3 527 554 €.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 206 369 € contre 230 660 €.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 937 225 € contre 3 111 572 €.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 226 797 € contre 1 350 699 €.

L'effectif salarié moyen s'élève à 86 contre 89 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 324 650 € contre 196 846 €.

Le montant des autres charges s'élève à 99 164 € contre 93 654 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 14 877 759 € contre 13 151 727 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 290 388 € contre 70 026 €.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -95 843 € (-135 985 € pour l'exercice précédent), il s'établit à 1 194 544 € contre -65 959 €.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 51 285 € contre -340 366 € pour l'exercice précédent,
- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion d'un montant de 190 480 € contre 0 € pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés de -108 523 € contre -208 169 € pour l'exercice précédent, compte tenu des crédits d'impôt (recherche, métier d'art, innovation...)

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde par un bénéfice net de 1 163 873,43 € contre une perte nette de -198 157 € pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 14 963 422 € contre 14 091 351 € pour l'exercice précédent.

SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice a été marqué par une forte augmentation du chiffre d'affaires, lequel s'est stabilisé à 16.636 k€, soit une croissance de 27 % par rapport à 2015.

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'export demeure très significative.

Il est possible d'imputer cette croissance du chiffre d'affaires aux nouveaux produits lancés par la société, mais également aux marchés flash-ball, toujours très actifs.

Au plan des charges, il convient de relever que :

- les charges de personnel évoluent à la baisse, dans la mesure où au titre de l'exercice écoulé la société n'a pas eu à verser d'indemnités de licenciement contrairement à l'exercice précédent ;
- les frais généraux évoluent au regard notamment des commissions versées par la société à l'export.

Le résultat d'exploitation, qui s'établit à 1.290 k€, est impacté par les dotations aux amortissements des immobilisations pour - 162 k€ et des dépréciations pour - 73 k€ (dépréciation nette pour créances douteuses pour - 95 k€, reprise nette de dépréciation pour stocks de + 22 k€).

Le résultat financier s'élève à - 96 k€ contre -136 k€ en 2015, une amélioration due essentiellement à des gains de change plus importants.

Le résultat exceptionnel est de + 51 k€. Il s'agit essentiellement d'une reprise partielle de dépréciation de créances enregistrée en 2015 (Ediloisir).

L'intéressement, forfait social (20 %) inclus, s'élève à 190 k€ sur l'exercice 2016 ;

Les crédits d'impôts s'élèvent à 159 k€, ce qui témoigne du maintien du positionnement de la société s'agissant de la recherche et de l'innovation (CIR, Crédit Impôt Innovation, Crédit impôt formation dirigeants, Crédit d'impôt métier d'art).

L'exercice comptabilise également 50 k€ d'impôt sur les sociétés suite à un contrôle fiscal relatif à l'exercice 2011.
Le résultat net s'élève à 1 164 k€.

EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'exercice ouvert le 1er janvier 2017 n'a connu d'aucun événement significatif pouvant avoir un impact sur l'activité.

Cet exercice n'en demeure pas moins endeillé par le décès de Monsieur Claude VERNEY-CARRON, président du Conseil de Surveillance.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Comme par le passé, notre société a poursuivi ses travaux concernant la mise au point de nouveaux produits, ce qui lui a permis de bénéficier d'un Crédit d'Impôt Recherche.

EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité de la société dépendant d'importants marchés à l'export, il convient d'être prudent quant aux perspectives d'évolution de la société.

Le premier trimestre 2017 n'en reste pas moins encourageant.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU MODE DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis selon les formes et les méthodes retenues antérieurement.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après de la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

A/ EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

	< 90 jours et > 60 jours	< 60 jours et > 45 jours	< 45 jours et > 30 jours	< 30 jours	TOTAL
France	10 480 €	25 692 €	64 297 €	222 830 €	323 299 €
Etrangers	22 297 €	6 245 €	25 405 €	43 079 €	97 026 €

B/ EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

	< 90 jours et > 60 jours	< 60 jours et > 45 jours	< 45 jours et > 30 jours	< 30 jours	TOTAL
France	48 826 €	81 208 €	146 099 €	773 591 €	1 049 730 €
Etrangers	43 895 €	6 982 €	88 763 €	66 194 €	205 834 €

ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

1. En application des dispositions de l'article L.233-6 alinéa 1 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte :

1.1. des prises de participation intervenues au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social en France et représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital des dites sociétés.

1.2. des prises de contrôles intervenues au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social en France. (Nous vous rappelons qu'une société est considérée comme en contrôlant une autre, lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.233-3 I du Code de Commerce)

2. En application des dispositions de l'article L 233-6 alinéa 2 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte de l'activité et des résultats :

- des filiales de la société (détenion de plus de la moitié du capital – article L 233-1),
- des sociétés qu'elle contrôle au sens des dispositions de l'article L 233-3 I.

A la clôture de l'exercice la société détenait les participations suivantes :

- 10 % au capital de la société de droit turc dénommée ARMSAN SILAH SANAYI VE TICARET A.S., enregistrée sous le numéro 594064 au Registre du Commerce d'Istanbul et ayant son siège social à l'adresse « İnkilap Mahallesi, Alemdağ Caddesi, Siteyolu Sok., No: 3, Ümraniye, İstanbul ». Il est ainsi relevé que la situation de la société ARMSAN au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, fait apparaître :

- un chiffre d'affaires à 5.987.546 €,
- un résultat d'exploitation à 609.822 €
- et un bénéfice net de 33.869 €.

RESULTATS - AFFECTATION

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 1 163 873,43 €.

Au regard (i) des pertes enregistrées par la société au cours de l'exercice précédent et (ii) de l'insuffisance de vision sur les réalisations de nos commandes sur l'exercice en cours, nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice en totalité au compte « Autres Réserves ».

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 11.734 € et qui n'ont pas donné lieu à une imposition du fait de l'existence de déficits fiscaux reportables.

Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-86 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-88 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-86 du même code, qui, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de surveillance, ont été conclues au cours de l'exercice écoulé ou au cours d'exercices précédents et se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, directement, indirectement ou par personnes interposées entre la société et un membre du conseil de surveillance ou du directoire, ou entre la société et une autre société ou entreprise ayant des dirigeants communs avec la société, ou entre la société et l'un de ses actionnaires personne physique ou morale disposant de plus de 10 % des droits de vote, ou encore entre la société et une société contrôlant une société actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote.

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-86 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-87 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à la nouvelle rédaction de l'article L.225-87 du Code de Commerce, résultant de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'ont plus à être portées à la connaissance des associés en vue de leur approbation.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous informons que durant l'exercice écoulé, les mandataires sociaux de la société ont exercé les mandats suivants : voir page 2 de la brochure.

SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous précisons que :

- Monsieur Claude VERNEY-CARRON, Président et Membre du Conseil de Surveillance, de la société VERNEY-CARRON SA est décédé le 4 avril 2017

- Monsieur Charles MOULIN, Membre du Conseil de Surveillance de la société VERNEY-CARRON SA, a exprimé qu'il souhaitait, pour convenance personnelle, démissionner de ses fonctions à l'issue de l'Assemblée Générale du 12 juin 2017.

Aucun autre mandat de membre du Conseil de surveillance ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Nomination d'un membre du Conseil de surveillance en remplacement

Nous vous proposons de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance Monsieur Pierre VERNEY-CARRON, né le 4 août 1942 à SAINT-ETIENNE (Loire), en remplacement de Monsieur Claude VERNEY-CARRON, membre du Conseil de surveillance, décédé le 4 avril 2017.

En conséquence, Monsieur Pierre VERNEY-CARRON exercerait ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Pierre VERNEY-CARRON a d'ores et déjà présenté sa démission de ses fonctions de membres de Directoire avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 12 juin 2017, de sorte qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité.

Monsieur Charles MOULIN, démissionnaire, ne serait pas remplacé.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

En application des dispositions de l'article L.225-102 alinéa 1 du Code de Commerce nous devons vous rendre compte de l'état de la participation des salariés dans le capital social à la clôture de l'exercice, lorsque cette participation fait l'objet d'une gestion collective :

- Dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE), visé aux articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail,

- Dans le cadre d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) visé aux articles L.214-39 et L.214-40 du Code Monétaire et Financier,

- Dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, visée à l'article L.3322-1 du Code du Travail.

Pour déterminer la fraction du capital détenue par les salariés dans le cadre d'une gestion collective, il y a lieu de tenir compte :

- des actions détenues par les salariés de la société ;
- des actions détenues par les salariés des sociétés liées à la société, savoir :
 - ses filiales dont elle détient au moins 10 % du capital
 - sa société mère, lorsque celle-ci détient au moins 10 % du capital de la société
 - ses sociétés sœurs lorsque leur capital est détenu, comme celui de la société, à au moins 50 % par une société mère commune.

Nous vous indiquons qu'à la date de clôture de l'exercice les salariés de la société et du groupe ne détenaient aucune participation dans le capital social, dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise (PEE) existant au sein de la société.

Nous vous indiquons également que la société a conclu un accord d'intéressement et qu'elle est soumise aux règles régissant la participation des salariés aux résultats.

En application des dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce, l'assemblée générale des actionnaires sera appelée à statuer en 2019 sur un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, si ces salariés ne détenaient pas à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2018, au moins 3 % du capital social de la société.

POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE D'EGALITE PROFESSIONNELLE ET SALARIALE

Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article L. 225-82-1 du Code de commerce, qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société a poursuivi ses efforts en matière de politique d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées auront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Directoire.

Le Directoire
Jean VERNEY-CARRON

RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 422 000,00	1 422 000,00	1 422 000,00	1 422 000,00	1 422 000,00
Nombre des actions ordinaires existantes	444 375	444 375	444 375	444 375	444 375
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
NOMBRE MAXIMAL D'ACTIONS FUTURES À CRÉER :					
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires H.T.	12 441 511	11 317 746	11 539 448	13 067 992	16 635 824
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	484 699	- 1 205 650	- 1 039 281	- 149 965	1 481 795
Impôts sur les bénéfices	- 64 542	- 213 302	- 191 997	- 208 169	- 108 523
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10 511	11 774	- 934 618	- 198 157	1 163 873
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,23	- 2,23	- 1,90	0,131	3,58
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,02	0,026	- 2,10	- 0,45	2,62
Dividende attribué à chaque action (a)	0	0	0	0	0
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	104	97	96	89	86
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 093 940	3 119 091	3 282 801	3 111 572	2 937 225
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc)	1 398 578	1 378 946	1 410 608	1 350 699	1 226 797

(a) Préciser, le cas échéant, par catégorie, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VERNEY-CARRON S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Nous nous sommes assurés que la société avait bien appliqué la nouvelle réglementation comptable, en matière de fonds commerciaux, introduite par le règlement N° 2015-06 de l'ANC et applicable pour la première fois à cet exercice, qui n'a d'ailleurs eu aucune incidence sur ses comptes annuels, et qu'une information circonstanciée figure en annexe desdits comptes.

- Nous nous sommes assurés du caractère approprié des principes comptables appliqués et du caractère raisonnable, sur les bases des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes, des estimations significatives retenues pour l'établissement des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, particulièrement pour ce qui concerne la valorisation et la dépréciation des actifs : immobilisations financières, stocks, en-cours de production et créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Etienne, le 23 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes
Michel TAMET et Associés
Société inscrite auprès de la
Compagnie Régionale de Lyon

Michel TAMET

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2017**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous devons vous présenter notre rapport sur le contrôle de la gestion de votre Directoire et sur le bilan et les comptes annexes de l'exercice clos le **31 décembre 2016**.

Le rapport du Directoire vous a donné toutes informations nécessaires en ce qui concerne les activités de notre société et les résultats de l'exercice.

D'autre part, le Commissaire aux comptes vous a communiqué dans ses rapports toutes les explications utiles sur les comptes et le bilan dont il a certifié la régularité et la sincérité.

De même, il vous a donné toutes indications nécessaires en ce qui concerne les conventions existants entre la société, et les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, dans son rapport spécial.

Quant à nous, nous vous présentons nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- Sur le rapport du Directoire

Nous n'avons pas de remarques particulières à faire sur le rapport du Directoire.

- Sur les comptes de l'exercice

Nous approuvons les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés par le Directoire et conformes aux normes comptables.

Le Conseil de Surveillance

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUIN 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39- 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 11.734 € et qui n'ont pas donné lieu à une imposition du fait de l'existence de déficits fiscaux reportables.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 1 163 873,43 € en totalité au compte « Autres Réserves ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention visée à l'article L. 225-86 dudit Code n'a été conclue au cours de l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte du décès de Monsieur Claude VERNEY-CARRON, membre du Conseil de surveillance, décide de nommer en remplacement :

- Monsieur Pierre VERNEY-CARRON, né le 4 août 1942 à SAINT ETIENNE (Loire), démissionnaire de son mandat de membre du Directoire

En qualité de membre du Conseil de surveillance.

En conséquence, Monsieur Pierre VERNEY-CARRON exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Charles MOULIN, de son mandat de membre du Conseil de surveillance, décide de ne pas procéder à son remplacement.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

BILAN

Désignation de l'entreprise : <u>SA Verney-Carron</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>54 Boulevard Thiers 42000 SAINT ETIENNE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>				
Numéro SIRET * <u>5 7 4 5 0 1 5 5 7 0 0 0 4 9</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, <u>31/12/2016</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	174559		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	235380		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO	110388		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	998210		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	6540981		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	194947		
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres participations	CU	CV	1950000		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE	55400		
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	6049		
TOTAL (II)		BJ	BK	7908698		
				2918005		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	41599	1596608
		En cours de production de biens	BN	BO		737475
		En cours de production de services	BP	BQ		
	CRÉANCES	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	77559	4979518
		Marchandises	BT	BU		567053
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	285398	2419537
	DIVERS	Autres créances (3)	BZ	CA		427741
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG		1208778	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		108704	
	TOTAL (III)	CJ	CK	404557	12045416	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	8313256	14963422	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	21278	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	473639
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SA Verney-Carron		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N 31122016		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1422000		DA	1422000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	142200	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)		DG	5091364	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1163873	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	7819437	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN	236273		
TOTAL (II)		DO	236273		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	2542279	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)		DV	1104600	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1913511	
	Dettes fiscales et sociales		DY	1215423	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Compte régul.	Autres dettes		EA	131896	
	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	6907710		
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	14963422		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5018729		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	109250		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA Verney Carron				Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1343572	FB	891779	FC	2235352	
	Production vendue	} biens *	FD	5563445	FE	8439645	FF	14003091
			} services *	FG	57737	FH	339643	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		6964755	FK	9671069	FL	16635824
	Production stockée *					FM	-675599	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	157591	
	Autres produits (1) (11)					FQ	50330	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	16168147
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1335727	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-173195	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	4435383	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-39578	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4525214	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	206369	
	Salaires et traitements *					FY	2937225	
	Charges sociales (10)					FZ	1226797	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	162339
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	162311
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	99164	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	14877759	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1290388	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3964	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	28638	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	32602	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	126638	
	Différences négatives de change					GS	1807	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	128445	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-95843	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1194544	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SA Verney-Carron		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	2548			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	10000			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	49938			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	62487			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	11202			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	11202			
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	51285		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	190480			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	-108523			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	16263237		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	15099364		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	1163873		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	{	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	{	– Crédit-bail mobilier *	HP	58746		
			– Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	-1155		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	118844		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
Détail en annexe				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
Détail en annexe				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SA Verney-Carron					31122016		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	410115	KE		KF	49260
CORPORELLES	Terrains						KG	110388	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	531337	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP	933292	KQ		KR	29324
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	6959042	KT		KU	78517
	Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
			Matériel de transport *				KY	34390	KZ		LA	
			Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	199634	LC		LD	8428
			Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
			Immobilisations corporelles en cours				LH	94800	LI		LJ	
		Avances et acomptes				LK		LL		LM		
		TOTAL III				LN	8862885	LO		LP	116270	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
	Autres participations						8U	1950000	8V		8W	
	Autres titres immobilisés						1P	42525	1R		1S	12875
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	46049	1U		1V	
		TOTAL IV				LQ	2038574	LR		LS	12875	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	11311575	ØH		ØJ	178406	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		3		
										4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	459375
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	110388
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB	531337
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions						IS		MG	162390	MH	800226
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	366086	MK	6671473
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM		MN	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	34390
			Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	208063
			Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW	
			Immobilisations corporelles en cours			94800	MY		MZ		NA	
		Avances et acomptes				NC		ND		NE		
		TOTAL III			94800	IY		NG	528477	NH	8355879	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
	Autres participations						IØ		ØX		ØY	1950000
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C	55400
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	40000	2F	6049
		TOTAL IV				I3		NJ	40000	NK	2011450	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	94800	ØK	568477	ØL	10826704	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SA Verney-Carron						31122016		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I			EL			EM			EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II			PE			PG			PH		
Terrains		PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre	PM			PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui	PR			PS			PT			PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ			QA			QB			QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD			QE			QF			QG		
	Matériel de transport	QH			QI			QJ			QK		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN			QO		
Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT		
TOTAL III		QU			QV			QW			QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN			ØP			ØQ			ØR		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobiliations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO					
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			NY			NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*											
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP			SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
	Sur stocks et en cours	06	07	08	09
	Sur comptes clients	6N	6P	6R	6S
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6T	6U	6V	6W
	TOTAL III	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	7B	TY	TZ	UA
		7C	UB	UC	UD
		UE	UF	UH	
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	6049	UV		UW	6049			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	473639				473639			
	Autres créances clients		UX	2231296		2231296					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtes ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	11425		11425					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	20483		20483					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	233084		233084				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	39779		39779				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
	Divers		VP	6355		6355					
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	116613		116613					
	Charges constatées d'avance		VS	108704		108704					
	TOTAUX		VT	3247431	VU	2767741	VV	479689			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	109250		109250					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2433029		1244047		1143981	45000		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1104600		404600		700000				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1913511		1913511						
Personnel et comptes rattachés		8C	668147		668147						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	434575		434575						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	17970		17970					
	Obligations cautionnées		VX								
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	94730		94730						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	131896		131896						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	6907710	VZ	5018729		1843981		45000		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	280000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1932407	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

ANNEXE DE BASE

FAITS CARACTÉRISTIQUES

EVÈNEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Reprise partielle de la dépréciation d'une créance client la société. Cette situation se traduit en produits exceptionnels pour **50 k€** sur l'exercice.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société verse un intéressement à ses salariés selon un contrat renégocié tous les 3 ans conformément à la loi en vigueur. Cet intéressement, forfait social inclus, est comptabilisé après le résultat exceptionnel sur la ligne « participation des salariés aux résultats de l'entreprise ».

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

TITRES DE FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Liste des filiales et participations :

Informations financières (en k€)	Capitaux Propres	Quote part du capital (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
Sté Turque : ARMSAN (1) (comptes au 31/12/2016)	3 624 k€	10 %	1 950 k€	1 950 k€	0 k€	/	5 987 k€	+ 34	/

(1) Cours retenu de la livre turque : 1 € = 3.71 livres turques.

Le Conseil de surveillance du 23 janvier 2017 a décidé de ne pas provisionner la participation Armsan au regard :

- des résultats bénéficiaires récurrents ;
- des perspectives commerciales locales et internationales ;
- des partenariats de développement entre Armsan et Verney-Carron.

- Transactions entre parties liées :

Les transactions réalisées par la société avec des parties liées étant conclues à des conditions normales de marché, aucune information n'est à relater à ce sujet.

